

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 3 juin 2024 à 20h30

Enfance, Education, Jeunesse, Enseignement supérieur, Culture

Jeunesse

6. Tarifs scolaires et périscolaire 2024-2025

Nadine LETELLIER/Valérie OLLIVIER donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Face aux défis financiers et organisationnels croissants auxquels notre commune est confrontée dans la gestion des services périscolaires, cette augmentation est devenue impérative pour assurer la pérennité et la qualité de ces services indispensables à nos citoyens.

Depuis plusieurs années, la commune s'efforce de garantir aux familles un accès équitable et abordable aux services périscolaires, comprenant la restauration scolaire, la garderie, l'étude dirigée et les centres de loisirs. Cependant, l'augmentation constante des coûts liés à la fourniture de ces services, notamment les dépenses en personnel, en équipements et en fournitures, a mis à rude épreuve la capacité de la commune à maintenir des tarifs stables tout en préservant la qualité de l'offre.

Quelques éléments d'explications :

- Les coûts salariaux représentent une part significative du budget des services périscolaires. Au fil des années, les exigences réglementaires en matière de qualification du personnel ont augmenté, ce qui a entraîné une hausse des coûts de main-d'œuvre. De plus, pour garantir un encadrement de qualité et répondre aux besoins spécifiques des enfants, la commune doit régulièrement recruter et former du personnel qualifié, ce qui impacte directement les dépenses.
- Les coûts des fournitures, des équipements et des services nécessaires au bon fonctionnement des services périscolaires ont également augmenté. L'inflation ainsi que les évolutions réglementaires ont entraîné une hausse des prix des denrées alimentaires, des produits d'entretien et des équipements, ce qui a généré une pression supplémentaire sur notre budget.
- Soucieux de garantir un environnement propice à l'épanouissement des enfants, la commune souhaite entreprendre des investissements pour améliorer la qualité des services périscolaires. Cela comprend la modernisation des équipements, l'élargissement de l'offre périscolaire et extrascolaire et l'amélioration des infrastructures. Ces initiatives nécessitent des ressources financières supplémentaires pour leur mise en œuvre et leur maintenance.

Il est proposé d'appliquer une augmentation de 4.5 % sur les tarifs de l'ensemble des services périscolaires de Vire Normandie pour la rentrée de septembre 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240613-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2024

Publication : 14/06/2024

Délibération n°2024/06/03/06 du 3 juin 2024 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



De plus, suite à la délibération sur l'organisation des rythmes scolaires qui passera sur 4 jours à partir de la rentrée de septembre 2024, la collectivité proposera pour le mercredi des centres de loisirs ouverts à la journée. Il vous est proposé de créer un tarif centre de loisirs à la journée Vire Normandie, un tarif centre de loisirs à la journée hors Vire Normandie et un tarif à la journée exceptionnel pour les enfants présents dont les responsables légaux n'auraient pas réalisé de réservation dans les délais.

Grille des tarifs actualisés avec une augmentation de 4.5% et tarif exceptionnel.

	TARIFS 2021/2022	TARIFS 2022/2023	TARIFS 2023/2024	Proposition TARIFS 2024/2025	OBSERVATIONS
GARDERIES (Matin ou Soir)					
- Exceptionnel (sans réservation dans les délais)	1,53	1,58	1,65	1,73	
- Quotient ≤ 600	0,72	0,74	0,78	0,81	
- 601 ≤ Quotient ≤ 1200	0,82	0,84	0,89	0,93	
- 1201 ≤ Quotient ≤ 1500	0,92	0,95	0,99	1,04	
- Quotient ≥ 1501	1,02	1,05	1,10	1,15	
ETUDES SURVEILLEES					
- Exceptionnel (sans réservation dans les délais)	2,15	2,21	2,33	2,43	
- Quotient ≤ 600	1,02	1,05	1,10	1,15	
- 601 ≤ Quotient ≤ 1200	1,13	1,16	1,22	1,28	
- 1201 ≤ Quotient ≤ 1500	1,23	1,27	1,33	1,39	
- Quotient ≥ 1501	1,33	1,37	1,44	1,50	
RESTAURANT SCOLAIRE					
- Exceptionnel (sans réservation dans les délais)	3,73	3,84	4,03	4,22	
- Quotient ≤ 600	2,86	2,95	3,09	3,23	
- 601 ≤ Quotient ≤ 1200	2,96	3,05	3,20	3,35	
- 1201 ≤ Quotient ≤ 1500	3,01	3,10	3,26	3,40	
- Quotient ≥ 1501	3,06	3,15	3,31	3,46	
CENTRE DE LOISIRS 1/2 journée avec repas					
- Exceptionnel (sans réservation dans les délais)	/	10,00	10,50	10,97	
- Quotient ≤ 600	6,50	6,70	7,04	7,35	
- 601 ≤ Quotient ≤ 1200	7,00	7,21	7,57	7,91	
- 1201 ≤ Quotient ≤ 1500	7,50	7,73	8,12	8,48	
- Quotient ≥ 1501	8,00	8,24	8,65	9,04	
- Tarif Partenaire	/	5,24	5,50	5,75	
CENTRE DE LOISIRS 1/2 journée sans repas					
- Exceptionnel (sans réservation dans les délais)	/	7,50	7,88	8,23	
- Quotient ≤ 600	4,50	4,64	4,87	5,09	
- 601 ≤ Quotient ≤ 1200	5,00	5,15	5,41	5,65	
- 1201 ≤ Quotient ≤ 1500	5,50	5,67	5,95	6,22	
- Quotient ≥ 1501	6,00	6,18	6,49	6,78	
- Tarif Partenaire	3,00	3,18	3,34	3,49	
CENTRE DE LOISIRS 1/2 journée avec repas Hors Vire Normandie					
- Exceptionnel (sans réservation dans les délais)	/	14,50	15,23	15,91	
- Quotient ≤ 600	11,00	11,33	11,90	12,43	
- 601 ≤ Quotient ≤ 1200	11,50	11,84	12,43	12,99	
- 1201 ≤ Quotient ≤ 1500	12,00	12,36	12,98	13,56	
- Quotient ≥ 1501	12,50	12,87	13,51	14,12	
- Tarif Partenaire	/	9,87	10,36	10,83	
CENTRE DE LOISIRS 1/2 journée sans repas Hors Vire Normandie					
- Exceptionnel (sans réservation dans les délais)	/	11,00	11,55	12,07	
- Quotient ≤ 600	8,00	8,24	8,65	9,04	
- 601 ≤ Quotient ≤ 1200	8,50	8,75	9,19	9,60	
- 1201 ≤ Quotient ≤ 1500	9,00	9,27	9,73	10,17	
- Quotient ≥ 1501	9,50	9,78	10,27	10,73	
- Tarif Partenaire	/	6,78	7,12	7,44	
CENTRE DE LOISIRS à la journée Vire Normandie (avec repas)					
- Exceptionnel (sans réservation dans les délais)	/	/	/	19,20	
- Quotient ≤ 600	/	/	/	12,44	
- 601 ≤ Quotient ≤ 1200	/	/	/	13,56	
- 1201 ≤ Quotient ≤ 1500	/	/	/	14,70	
- Quotient ≥ 1501	/	/	/	15,82	
- Tarif Partenaire	/	/	/	9,24	
CENTRE DE LOISIRS à la journée Hors Vire Normandie (avec repas)					
- Exceptionnel (sans réservation dans les délais)	/	/	/	27,98	
- Quotient ≤ 600	/	/	/	21,47	
- 601 ≤ Quotient ≤ 1200	/	/	/	22,59	
- 1201 ≤ Quotient ≤ 1500	/	/	/	23,73	
- Quotient ≥ 1501	/	/	/	24,85	
- Tarif Partenaire	/	/	/	18,27	

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales par lequel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission enfance, éducation, jeunesse, enseignement supérieur, culture du 02 Mai 2024,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240613-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2024

Publication : 14/06/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/06/03/06 du 3 juin 2024 à 20h30



Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 22 mai 2024,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité :

- D'appliquer une hausse de 4.5% des tarifs sur les tarifs des services périscolaires
- De mettre en place un tarif à la journée pour les centres de loisirs Vire Normandie et hors Vire Normandie
- De mettre en place un tarif exceptionnel sur les centres de loisirs à la journée lorsque la réservation n'est pas réalisée dans les délais (la veille avant 10h) à hauteur de 19.20€ pour les usagers de Vire Normandie et 27.98€ pour les usagers hors Vire Normandie
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Majorité		Dont pouvoirs
Votants	40	5
Vote Pour	38	5
Vote Contre	0	0
Abstentions	2	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Samuel BINET

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240613-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2024

Publication : 14/06/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/06/03/06 du 3 juin 2024 à 20h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 35

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 07

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 05

Nombre de membres absents: 05

Le 3 juin 2024 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 28 mai 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 28 mai 2024.

Samuel BINET a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Françoise FOUBERT
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël		<input checked="" type="checkbox"/>		Pierre-Henri GALLIER
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina		<input checked="" type="checkbox"/>		
LABRENE Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception par le Maire de Vire Normandie

014-200060176-20240613-06-DE
LE DREAU Nathalie

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2024
LEFEVRE Yoann

Publication : 14/06/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/06/03/06 du 3 juin 2024 à 20h30



LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		MALOISEL Gilles
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		BALLÉ Marie-Noëlle
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		PICOT Régis
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie			<input checked="" type="checkbox"/>	
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240613-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2024

Publication : 14/06/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/06/03/06 du 3 juin 2024 à 20h30

